

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie coopérative de Rogersville Itée		Date d'inspection Le 29 juin 2026	
Nom de l'établissement Garderie Coopérative de Rogersville II		Numéro de permis 2019460	
Adresse Unité 2 50 rue De L'École Rogersville NB E4Y 1V7		Numéro de téléphone (506) 625-0733	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 39	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE	
Personnel SGE Venessa Sullivan	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Une inspection de renouvellement à lieu à la garderie éducative. Le ratio éducateur-enfant fut respecté pendant l'inspection.

Une discussion a eu lieu avec les éducateurs par rapport au registre de présence. Lorsque les enfants se trouvent dans l'aire de jeu extérieure ou font une sortie, les membres du personnel ont sous la main des copies des registres de présence, ainsi que les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence.

Une discussion a également porté sur le parc extérieur. Un comité composé de parents et de membres du conseil d'administration a été formé afin de réaménager l'aire de jeux extérieure. Dans le cadre de ce projet, il est prévu de construire une structure permettant d'assurer un ombrage adéquat. Les travaux devraient débuter prochainement.

Enfin, une discussion a eu lieu concernant le changement de couches dans la salle de bain destinée aux enfants de 3-4ans. Il est recommandé que les poubelles utilisées pour jeter les couches doivent fermer de façon étanche et être munies d'un sac poubelle jetable. Les poubelles qui s'ouvrent grâce à un dispositif activé par le pied sont la meilleure option pour jeter les couches. Cette façon de faire contribuera à éliminer les risques de contamination. Il est acceptable d'utiliser des poubelles de type Diaper Genie, à condition que les enfants n'y aient pas accès.

La garderie éducative répond aux exigences des règlements de la Loi sur les services de la petite enfance. Le permis est recommandé.

original signé par
Venessa Sullivan

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 26 mai 2026

Date

original signé par
Jeanne Doiron

Le 26 mai 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"